La direction de BYG, S.A.U. définit, par le biais de cette politique de sécurité, son engagement à mettre en œuvre et à maintenir un système de gestion de la sécurité de l'information, basé sur les exigences de la norme ISO/IEC 27001 - Sécurité de l'information.

L'organisation établit un système de gestion dans le cadre du champ d'application suivant : "conception, commercialisation et distribution d'éléments de premier équipement pour les travaux publics et les machines minières".

Ce champ d'application soutient toutes les activités développées par l'organisme, en garantissant l'amélioration continue de la sécurité de l'information sur la base des principes suivants :

✓ Protection des données personnelles et de la vie privée des individus.

✓ Protection des documents de l'organisation.

✓ Respect et conformité aux exigences législatives et contractuelles applicables à l'activité de l'entreprise en matière de sécurité.

✓ Formation obligatoire sur les questions de sécurité de l'information selon les termes établis dans les procédures de sécurité relatives aux ressources humaines.

✓ Respect des contrôles et des mesures de sécurité établis dans les procédures de sécurité, et le processus disciplinaire défini dans le statut des travailleurs, sur les fautes et les sanctions pour les travailleurs, peut être applicable en cas de violations intentionnelles de la sécurité.

✓ Communication des incidents de sécurité détectés sur la base des procédures établies.

✓ Satisfaction des clients, dans le domaine de la sécurité de l'information, en répondant à leurs attentes, exigences et besoins et en les dépassant.

Pour parvenir à respecter les principes susmentionnés, il est nécessaire de mettre en œuvre un ensemble de mesures de sécurité, tant techniques qu'organisationnelles, qui garantissent l'efficacité des efforts déployés.

Toutes les mesures adoptées sont établies par le biais du manuel de sécurité et des procédures de travail définies. Tous les membres de l'organisation doivent respecter et faire respecter les dispositions du système de gestion.

Pour garantir la conformité, la direction délègue la responsabilité de la supervision, de la vérification et du contrôle du système au responsable de la sécurité, qui dispose de l'autorité et de l'indépendance nécessaires ainsi que des ressources appropriées pour garantir le bon fonctionnement de tout ce qui est défini dans le système de gestion.

Enfin, la direction s'engage à fournir les moyens nécessaires et à adopter les améliorations appropriées dans l'ensemble de l'organisation pour promouvoir la prévention des risques et des dommages aux biens, améliorant ainsi l'efficience et l'efficacité du système de gestion.

Barcelone, juin 2023.